CFVU du 17 janvier 2025 Document 10.02





Convention interuniversitaire relative à l'organisation d'un double diplôme entre les programmes de

Master Français langue étrangère (FLE) de l'Université Lumière Lyon 2

et

Maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'Université d'Ottawa

ENTRE: L'Université Lumière Lyon 2 (ci-après désignée ULL2),

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

dont le siège est situé 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07, France, ici représentée par la Professeure Isabelle von Bueltzingsloewen, présidente.

ET: L'Université d'Ottawa (ci-après désignée uOttawa),

Un établissement d'enseignement postsecondaire situé dans la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, au Canada, et constitué en vertu de la Loi de l'Université d'Ottawa, 1965, L.O. 1965, chapitre 137, représentée par le Professeur Jacques FREMONT, recteur et

vice-chancelier.

Annexe 1 : Objectifs et structure du programme

Annexe 2: Gestion du programme

Annexe 3: Contacts

PRÉAMBULE

L'Université d'Ottawa et l'Université Lumière Lyon 2 continuent de partager des intérêts communs et des objectifs scolaires semblables en matière d'enseignement et de recherche.

Elles souhaitent poursuivre la collaboration et la création de liens afin de renforcer ces domaines d'intérêt commun. Pour ces motifs, les établissements signataires ont décidé d'offrir un double diplôme de Master /Maîtrise dans le domaine de l'enseignement des langues et du bilinguisme.

NOTA: Sous réserve d'approbation des instances d'approbation universitaires de chacune des institutions.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Cadre légal et habilitation





Conformément:

- au cadre d'assurance de la qualité du Conseil des universités ontariennes sur l'assurance de la qualité approuvée par le Conseil ainsi que le Conseil Ontarien des Vice-Présidents Académiques, présentement en effet
- à l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
- à la législation française et au Code de l'éducation, article L613-1 relatif aux règles générales de délivrance des diplômes et articles D613-17 et suivants relatifs aux diplômes en partenariat international,

les établissements signataires conviennent d'organiser en commun, à partir de l'année académique 2025-2026 un Master /Maîtrise à l'issue duquel les étudiants inscrits à temps complet à ce programme recevront le titre de Master domaine Arts, Lettres, Langues, mention Français langue étrangère, parcours Enseignement des langues et bilinguisme (délivré par l'ULL2) et celui de Maîtrise ès arts en Études du bilinguisme (délivré par l'uOttawa).

Chacun des établissements signataires intervient dans le cadre du ou des domaines où il est habilité à offrir des formations. Les institutions partenaires sont reconnues par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur.

Article 2 - Programme élaboré conjointement et approuvé par les autorités compétentes

Les établissements signataires s'accordent sur le contenu du programme de Maîtrise / de Master tel qu'il est décrit dans l'annexe 1.

Tout changement sera soumis à l'accord des institutions signataires dans le but de garantir l'homogénéité et la qualité académique. Le programme respectera aussi les exigences minimales établies par les facultés respectives en fonction des règles légales.

Il est convenu que ce programme commun et les diplômes qui seront délivrés par les établissements signataires pourront être sujets à des modifications si des changements surviennent dans l'offre académique des institutions partenaires. Le programme sera valide tant qu'aucune nouvelle mesure légale ou décision au niveau universitaire ne sera introduite. Dans l'hypothèse de modifications de ce type, les deux directeurs de département du programme en feront part aux instances concernées et modifieront l'offre académique en conséquence. La modification fera l'objet d'une annexe.

Les universités partenaires s'engagent à fournir aux étudiant.es du cursus un supplément au diplôme retraçant leur parcours international.

Article 3 - Répartition de la collaboration

Les étudiants de l'uOttawa, candidats à la double diplomation, suivront des formations totalisant au moins 20 ECTS (10 crédits ECTS de cours et 10 crédits ECTS de stage) à l'ULL2. Ils suivront à l'uOttawa 6 crédits canadiens de cours (pour l'option thèse) ou 9 crédits canadiens de cours (pour l'option mémoire), en plus de la proposition de thèse et de la thèse ou du mémoire (non soumis aux crédits). Voir la section du Parcours scolaire prévu pour l'obtention du double diplôme à l'annexe 1.





Les étudiants de l'ULL2, candidats à la double diplomation, suivront des formations totalisant **au moins 9 crédits canadiens (3 séminaires)** (15 ECTS) ainsi qu'un stage de 3 crédits canadiens (5 ECTS) à l'uOttawa. Ils suivront à l'ULL2 30 ECTS de cours et un mémoire (10 ECTS). Voir la section du Parcours scolaire prévu pour l'obtention du double diplôme à l'annexe 1.

Article 4 - Gestion du programme et évaluation des notes

Le programme est élaboré et géré en commun par les établissements signataires dans l'esprit des dispositions reprises à l'annexe 2.

Dans le respect des règlements internes des établissements signataires, cette annexe définit le comité chargé de la gestion du programme. La composition de ce comité, la désignation de son président et de son secrétaire ainsi que son fonctionnement sont fixés à l'annexe 2. Chaque année, le comité de gestion procède à une évaluation globale de la formation (programme, contributions, conditions d'admission et d'équivalence, calendriers académiques et administratifs spécifiques) et apporte toute modification ou adaptation au programme qu'il juge utile.

Les autorités compétentes des établissements signataires constituent un jury commun unique et en déterminent les règles de fonctionnement, dans le respect de leur réglementation respective, ainsi que les règles d'évaluation particulières. Ces règles sont précisées à l'annexe 2.

Article 5 - Modalités financières

5.1 Droits d'inscription et de scolarité et autres frais

Les étudiants de l'ULL2 admis au double diplôme s'acquittent à l'ULL2 des frais d'inscription en 1^{er} et 2^{nde} année de master.

Pour la deuxième année, les étudiants d'ULL2 doivent également s'acquitter à l'Université d'Ottawa des droits de scolarité et frais connexes pour (2) trimestres d'inscription (les trimestres d'hiver et de printemps/d'été) à temps complet aux études supérieures (voir https://www.uottawa.ca/etudes/droits-universitaires-soutien-financier/droits-

universitaires/droits-accessoires). Les étudiants qui répondent aux exigences peuvent être admissibles à la bourse d'exonération partielle des droits de scolarité. À date de janvier 2024, les critères d'admissibilité à la bourse sont : 1) avoir fait des études secondaires ou postsecondaires en français pendant au moins deux ans et avoir obtenu le diplôme et 2) s'inscrire aux cours obligatoires en français si ces cours se donnent dans les deux langues officielles (français et anglais). Cette bourse d'exonération ne peut pas être jumelée à la Bourse d'accès aux études pour les étudiantes et étudiants internationaux à la maîtrise. Pour plus d'information, veuillez consulter la page web dédiée à la Bourse d'exonération partielle.

Les étudiants d'ULL2 doivent ainsi s'acquitter des frais accessoires et frais obligatoires de tierces parties (ex. passe d'autobus universelle, assurances maladies et/ou dentaires). À l'uOttawa, les





étudiants de l'ULL2 doivent obligatoirement souscrire au Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU) pendant la période d'études au Canada. Aucune exception ne sera faite, même si les étudiants d'établissements partenaires ont souscrit une assurance avant de quitter leur pays d'origine. Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur le RAMU (frais couverts, etc.), en consultant le site web du RAMU.

Les étudiants de l'uOttawa admis au double diplôme s'acquittent des frais de scolarité de l'uOttawa et des frais accessoires lorsqu'ils sont inscrits à l'uOttawa pendant les trimestres d'automne, d'hiver et de printemps/d'été, jusqu'au dépôt du mémoire (1 an) ou de la thèse de Maîtrise (2 ans).

Les étudiants de l'uOttawa s'acquittent des frais d'inscription de l'ULL2 pour la deuxième année du master et sont exonérés des frais différenciés applicables aux étudiants étrangers (voir https://www.univ-lyon2.fr/formation/droits-et-montants-d-inscription). À l'ULL2, les étudiants devront également s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), dont le montant est sujet à variations annuelles.

Les étudiants de l'ULL2 et de l'uOttawa doivent prendre en charge l'ensemble des coûts et dépenses associés à leur voyage, à leurs dépenses personnelles et de subsistance, à l'hébergement, à leur assurance-santé, aux transports locaux ainsi que toutes les dépenses liées à leurs études.

Les montants exacts des frais d'inscription, de la bourse d'exonération partielle et des frais accessoires devront être communiqués au plus tard au début du mois de juin de l'année de sélection pour mise à jour des pages internet et documents de communication sur le programme.

Chaque année, et au plus tard le 10 juin, les services d'inscription des deux universités communiqueront aux promoteurs de la convention la liste des frais accessoires applicables aux étudiants en mobilité respectivement à l'uOttawa et à l'ULL2. Ces informations seront communiquées par les promoteurs aux étudiants sélectionnés dans le cadre de cette convention.

CAS DE PROLONGATION: pour toute nouvelle entente de double diplomation, les parties doivent s'entendre sur les possibilités de reprises dans les cas d'échecs ou de prolongation du programme et déterminer les modalités et les droits s'y rattachant.

5.2 Réciprocité et échanges équilibrés

Puisque chaque étudiant paie ses droits d'inscription et de scolarité à son établissement d'origine pour la durée totale du programme de double diplôme, il est entendu qu'un équilibre dans le nombre d'étudiants y participant de part et d'autre est recherché au cours des 5 années de la présente collaboration. L'uOInternational (anciennement nommé Bureau international) de l'uOttawa et la Direction des Relations Internationales de l'ULL2 doivent approuver, à chaque année, le nombre d'étudiants nominés de part et d'autre afin d'assurer un équilibre. Au plus tard à la fin de la 4^{ième} année de la convention les coordonnateurs académiques et les bureaux des relations internationales





des deux institutions évalueront la pertinence de la reconduction du double diplôme ainsi que le modèle financier.

Chaque année, au plus tard le 1^{er} septembre La direction des études supérieures de l'ILOB enverra une liste des étudiants sélectionnés de l'ULL2 participant à ce programme au bureau des Études supérieures de la Faculté des arts. Ceci permet l'inscription à la cote des cours transfert (TRF).

Article 6 - Diplôme

À l'issue de sa formation, l'étudiant ayant rempli les exigences du programme se voit octroyer le diplôme de chacun des établissements partenaires portant les titres de Master et de Maîtrise repris à l'Article 1 de la présente convention. Chaque établissement émettra son propre diplôme, et chacun des deux diplômes sera rédigé conformément aux formules et aux langues en vigueur dans chaque institution.

Article 7 - Responsable académique

Chaque institution signataire désigne en son sein un responsable académique chargé de superviser l'exécution de la convention. Il s'agit de :

- pour l'ULL2, Mme. Sophie Dufour, Maitre de conférences et co-responsable (avec Jean-François Grassin) du Master Sciences du Langage – Français Langue Étrangère (FLE);
- pour l'uOttawa, Mme. Catherine Levasseur, Professeure adjointe et directrice des études supérieures de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme.

Article 8 - Statut de l'étudiant et assurances pour les étudiants

Les étudiants inscrits au programme de double diplôme reçoivent de l'Université d'accueil une carte d'immatriculation ou carte d'étudiant leur permettant de bénéficier de tous les services universitaires, y compris les bibliothèques et locaux sportifs. De manière générale, les étudiants inscrits dans le cadre de ce programme jouissent des mêmes droits que les autres étudiants dans la limite des lois et règlements en vigueur.

Les étudiants inscrits au programme de double diplôme sont assujettis aux règlements scolaires et académiques des deux Universités.

À l'uOttawa, les étudiants de l'ULL2 doivent obligatoirement souscrire au Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU) pendant la période d'études à Ottawa. Aucune exception ne sera faite, même si les étudiants de l'ULL2 ont souscrit une assurance avant de quitter leur pays d'origine. Les informations relatives se trouvent à l'adresse suivante: https://www.uottawa.ca/etudiants-actuels/uointernational/assurance-maladie. Les étudiants de l'ULL2 doivent souscrire à la RAMU dès leur arrivée à l'uOttawa.





À l'uOttawa, les étudiants de l'ULL2 devront obligatoirement se procurer la carte d'autobus universelle (U-Pass) leur permettant d'utiliser les services de transport en commun de OC Transpo et de la Société de transport de l'Outaouais (STO), dans les villes d'Ottawa et de Gatineau. Les informations relatives se trouvent à l'adresse suivante : https://www.uottawa.ca/etudiants-actuels/upass.

À l'ULL2, les étudiants d'uOttawa devront s'inscrire au régime général de la sécurité sociale française. L'inscription est gratuite et se fait en ligne sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiants étrangers (https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/).

Les étudiants d'uOttawa à l'ULL2 pourront en outre avoir à payer divers frais annexes optionnels (sport en compétition, par exemple).

Article 9 - Evaluation de la formation

A l'occasion d'une demande de renouvellement, un an avant l'échéance, les responsables du double diplôme procèdent à l'évaluation de la formation. Cette dernière peut porter sur la qualité pédagogique, l'insertion professionnelle des diplômés, les retours d'expérience, les effectifs et leur évolution, les taux de réussite, les difficultés rencontrées et les réorientations, les bilans financiers

Article 10 - Durée de la convention

À l'exception de ses annexes, révisables annuellement, la présente convention est conclue pour une durée de cinq années académiques à partir du début de l'année académique 2025-2026 soit le 1^{er} septembre 2025

Elle est renouvelable par écrit pour des périodes successives de cinq années académiques, sous forme d'une nouvelle convention, après évaluation par les autorités académiques de chaque institution. À cet effet, le comité de gestion du programme établit à leur intention un rapport d'évaluation en fin d'année académique.

La dénonciation éventuelle doit avoir lieu avant le 1^{er} décembre qui précède l'année académique pour laquelle une des parties renonce à participer au programme. En aucun cas, la dénonciation ne pourra porter préjudice aux étudiants engagés dans le programme d'études.

La dénonciation de cette convention ou l'adoption d'un avenant est par ailleurs possible dans l'hypothèse où les accréditions délivrées à l'ULL2 seraient modifiées ou non renouvelées.

Les annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la convention.

Article 11 - Litiges et Force Majeure

La présente convention est soumise aux lois et règlements français et canadiens. En cas de différend sur l'interprétation ou l'application de la présente convention et de ses avenants, les parties





s'efforceront de trouver un accord amiable. Le cas échéant, le conflit sera porté devant le tribunal du défendeur.

Chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel, même temporaire, à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente convention, qui serait causé par un cas de force majeure.

De plus, les parties seront également exonérées de leur responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente convention du fait de la survenance d'évènements à caractère insurmontable et imprévisible, résultant d'un fait extérieur aux parties (à titre d'exemple un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. Dans cette hypothèse, la Partie concernée notifiera dans les meilleurs délais aux autres partis la situation en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues dans la convention.

Article 12 - Versions de la convention

La présente convention, accompagnée de ses annexes, donne lieu à une (1) version en français. Il est signé en deux (2) exemplaires originaux, qui seront conservés par l'administration de chaque institution.

Pour **l'Université Lumière Lyon 2** : Pour **l'Université d'Ottawa** :

Isabelle von Bueltzingsloewen Présidente Jacques Frémont Recteur et vice-chancelier

Signé à Lyon, le Signé à Ottawa, le

Jacques Beauvais

Provost et vice-recteur par intérim, affaires académiques

Signé à Ottawa, le









ANNEXE 1

Objectifs et structure du programme

1. Les objectifs

Le programme de double diplomation élaboré par l'ULL2 et l'uOttawa est conçu à partir du programme de la deuxième année du Master domaine Arts, Lettres, Langues, mention Français langue étrangère (FLE), parcours Didactique du français langue étrangère et seconde (60 ECTS) de l'ULL2 et de celui de la Maîtrise ès arts en études du bilinguisme (15 crédits canadiens de cours pour l'option thèse ou 18 crédits canadiens de cours pour l'option mémoire) de l'uOttawa.

1.1. Le programme proposé par l'ULL2

Le programme est disponible à l'adresse suivante :

Master Sciences du langage - Français langue étrangère (FLE) :

https://www.univ-lyon2.fr/master-2-francais-langue-etrangere-didactique-du-francais-langue-etrangere-et-seconde . Tous les cours se donnent en langue française.

1.2. Le programme proposé par l'uOttawa

La version la plus récente des programmes est disponible à l'adresse suivante (les pages web sont actualisées chaque année) :

https://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-arts-etudes-bilinguisme/

Pour ce programme d'études bilingue, la moitié des cours sont offerts en français et l'autre en anglais. Les cours doivent être suivi dans la langue dans laquelle le cours est offert.

1.3. L'utilisation des crédits ECTS et crédits canadiens

Pour les crédits ECTS à l'ULL2, ils sont distribués selon un total de 77 heures de cours et de 10 ECTS minimum selon l'offre de cours annuelle.

À l'uOttawa, un cours de 3 crédits canadiens correspond à 36 heures de cours, auxquelles il faut ajouter le temps consacré au travail individuel de l'étudiant, soit au moins trois heures pour chaque heure de cours ainsi que les examens et travaux notés. Le programme de Maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'uOttawa comporte 15 crédits de cours (pour l'option thèse) ou 18 crédits de cours (pour l'option mémoire). Le mémoire a une valeur de 6 crédits, la proposition de thèse ainsi que la thèse ne sont pas assujetties à des crédits.

2. Le programme commun





2.a. Comparaison des parcours académiques de chaque université

uOttawa ULL2

Maîtrise ès arts en études du bilinguisme

M2 Français langue étrangère (FLE) (60 ECTS)

Baccalauréat universitaire en Didactique des langues secondes ou équivalent Quatre ans (120 crédits canadiens) M1 Français langue étrangère (FLE) (60 ECTS)

Bachelier universitaire (180 ECTS)

2.b. Le programme de double diplôme

Les étudiants suivent un programme mixte précisé en « parcours scolaire » ci-dessous.

Les étudiants ne rédigeront qu'un seul mémoire/thèse, lequel sera supervisé et évalué par l'établissement d'attache et reconnu par les deux institutions.





Parcours scolaire prévu pour l'obtention du double diplôme

Préalable : tableau d'équivalence des crédits

1 séminaire délivré par l'uOttawa = 3 crédits canadiens = 5 ECTS

Les étudiants de l'uOttawa devront prendre à la session d'automne (S1): 3 séminaires (9 crédits canadiens) pour l'option avec mémoire ou 2 séminaires (6 crédits canadiens) pour l'option thèse à l'uOttawa. À l'ULL2, à la session d'hiver (S2), ils compléteront 5 cours (total de 10 ECTS). À la session printemps/été, ils effectueront un stage (10 ECTS) à Lyon, comptant pour le diplôme de l'uOttawa. Ils compléteront aussi à la session printemps/été leur mémoire (6 crédits canadiens) ou leur proposition de thèse (non soumis aux crédits), sous la supervision de uOttawa. Les étudiants à l'option thèse seront inscrits en thèse à leur deuxième année de maîtrise.

Les étudiants de l'ULL2 devront suivre à la session d'automne (S1) : 5 cours minimum (total de 30 ECTS) à l'ULL2. À l'uOttawa, à la session d'hiver (S2), ils compléteront 3 séminaires (9 crédits canadiens, total de 15 ECTS). À la session printemps/été, ils effectueront un stage dans le cadre du cours BIL 5001 Expérience pratique/practicum à Ottawa (3 crédits canadiens, total de 5 ECTS) comptant pour le diplôme de l'ULL2. Ils compléteront aussi à la session de printemps/été leur mémoire (10 ECTS), sous la supervision de l'ULL2.

Étudiants de l'uOttawa			
Première année de la Maîtrise (deuxième année du Master)			
Trimestre/semestre	Présent à	Cours / Activités	
Premier trimestre (S1; Automne) : de septembre à décembre	uOttawa	2 ou 3 séminaires (selon l'option thèse ou mémoire) – Total de 6 à 9 crédits 3 crédits canadiens obligatoires : • BIL5101 (ang) : Issues in Bilingualism Studies / BIL5501 (fr) : Questions en études du bilinguisme	





17011 2	u Ottawa
	3 ou 6 crédits canadiens au choix (selon l'offre annuelle et selon l'option choisie), parmi les cours suivants :
	BIL5103 (ang): Assessment of second language competence BIL5503 (fr): Évaluation de la compétence en langue seconde
	BIL5104 (ang): Trends and Issues un Research on Technology-Assisted Language Learning BIL5504 (fr): Tendances et enjeux de la recherche en apprentissage des langues assisté par ordinateur
	BIL5105 (ang) : Electronic Corpora in Second Language Learning BIL5505 (fr) : Corpus électroniques en apprentissage des langues secondes
	BIL5106 (ang) : Adult Second/Foreign Language Skills Development BIL5506 (fr) : Développement des compétences en langue seconde/étrangère chez les adultes
	BIL5107 (ang): Language Planning and Policy in Canada BIL5507 (fr): Planification et politiques linguistiques au Canada
	BIL5108 (ang): The Politics of Language, Power and Identity: Canada and the World BIL5508 (fr): Langue, pouvoir et politiques identitaires: le Canada et le Monde
	BIL5109 (ang): Bilingualism in the Workplace BIL5509 (fr): Bilinguisme en milieu de travail
	BIL5920 (ang ou fr) : thème choisi
	BIL5120 : Special topic in bilingualism BIL5520 : Thèmes choisis en études du bilinguisme





		5 cours obligatoires, selon l'offre annuelle - Total de 10 ECTS.
	ULL2	Pour l'année universitaire 2025/2026 :
		Didactique du français de scolarisation– 18h 2 ECTS
Dauviàma trimantra (CO: Hivar)		Méthodologie de la recherche – 18 h 2 ECTS
Deuxième trimestre (S2; Hiver) : de janvier à février (cours)		Littéracies et alphabétisation – 18 h 2 ECTS
de mars à mai (stage)		Arts et littérature en classe de FLE – 20 h 3 ECTS
de mars a mar (stage)		Ouverture à la diversité des contextes professionnels – 8 h 1 ECTS
		Stage d'un minimum de 65h et de 150h maximum, pour un total de 10 ECTS
		Stage d'enseignement-recherche dans un centre de langue rattaché à l'ULL2 (observation, préparation de matériel, prise en main de groupes, évaluation, animation, recueil de données, etc.). Ce stage peut commencer à l'hiver. Un rapport de stage doit être soumis pour évaluation (4500 mots)
	uOttawa	Rédaction du Mémoire de maîtrise (option mémoire) ou de la proposition de thèse (option thèse)
		Option thèse
Troisième trimestre (Printemps/Été) : de mai à août		 BIL7990 Proposition de thèse (environ 15 à 20 pages) – non soumis aux crédits
		Option mémoire
		 MRP 6999 Mémoire de maîtrise (environ 12 500 mots) – 6 crédits canadiens
Deuxième année de la Maîtrise		





Quatrième trimestre (2e année; Automne) : de septembre à décembre	uOttawa	Rédaction de la thèse de maîtrise (option thèse) • THM7999 Thèse de maîtrise (environ 25 000 mots) – non soumis aux crédits
Cinquième trimestre (2° année; Hiver) : de janvier à avril	uOttawa	Rédaction de la thèse de maîtrise (option thèse) THM7999 Thèse de maîtrise (environ 25 000 mots) – non soumis aux crédits
Sixième trimestre (2º année; Printemps/été) : de mai à août	uOttawa	Rédaction et soutenance de la thèse de maîtrise (option thèse) THM7999 Thèse de maîtrise (environ 25 000 mots) – non soumis aux crédits





	Étud	iants de l'ULL2 (Deuxième année du Master)
Trimestre/semestre	Présent à	Cours / Activités





		Cours obligatoires, selon l'offre annuelle – Total de 30 ECTS
	ULL2	Pour 2025-2026 :
		UE Diversité langagière et culturelle : 10 ECTS
		Approche multimodale des interactions didactiques – 16h
		Langue – 20h
		Acquisition et socialisation en L2 – 14h
Premier trimestre (S1; Automne):		UE Ingénierie didactique et contextes en FLES : 10 ECTS
de septembre à décembre		Français sur Objectifs Spécifiques – 20h
		Usages des outils numériques – 20h
		Évaluation et certifications en FLES – 20h
		UE Socialisation professionnelle et démarches auto-évaluatives : 10 ECTS
		 Littératies numériques et universitaires : préparation du portfolio de compétences – 14h
		Organisation d'une manifestation professionnelle – 10h





		3 séminaires - Total de 9 crédits canadiens (15 ECTS)
		3 crédits canadiens obligatoires :
		BIL5102 (ang) : Research Methodology in Bilingualism Studies / BIL5502 (fr) : Méthodologies de recherche en études du bilinguisme
		6 crédits canadiens au choix (selon l'offre annuelle), parmi les cours suivants :
Deuxième trimestre (S2; Hiver) : de janvier à avril uOt		BIL5103 (ang) : Assessment of second language competence BIL5503 (fr) : Évaluation de la compétence en langue seconde
		BIL5104 (ang): Trends and Issues un Research on Technology-Assisted Language Learning BIL5504 (fr): Tendances et enjeux de la recherche en apprentissage des langues assisté par ordinateur
	uOttawa	BIL5105 (ang) : Electronic Corpora in Second Language Learning BIL5505 (fr) : Corpus électroniques en apprentissage des langues secondes
	•	BIL5106 (ang) : Adult Second/Foreign Language Skills Development BIL5506 (fr) : Développement des compétences en langue seconde/étrangère chez les adultes
		BIL5107 (ang): Language Planning and Policy in Canada BIL5507 (fr): Planification et politiques linguistiques au Canada
		BIL5108 (ang): The Politics of Language, Power and Identity: Canada and the World BIL5508 (fr): Langue, pouvoir et politiques identitaires: le Canada et le Monde
		BIL5109 (ang): Bilingualism in the Workplace BIL5509 (fr): Bilinguisme en milieu de travail
		BIL5920 (ang ou fr) : thème choisi





		BIL5120 : Special topic in bilingualism BIL5520 : Thèmes choisis en études du bilinguisme
Troisième trimestre (Printemps/été) : de mai à août	uOttawa	Stage d'un minimum de 65h et de 150h maximum − 3 crédits canadiens (5 ECTS) ■ BIL5001 Practicum / Expérience pratique (3 crédits canadiens) Stage en enseignement/recherche à l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (observation, préparation de matériel, prise en main de groupes, évaluation, animation, recueil de données, etc.). Ce stage peut commencer à la session d'hiver (S2). Un rapport de stage doit être soumis pour évaluation (4500 mots).
		UE mémoire, pour un total de10 ECTS
		Mémoire de recherche, sous la supervision de ULL2





Pour obtenir le double diplôme, les étudiants devront avoir réussi tous les cours repris au programme tel que décrit ci-avant.

À l'uOttawa, chaque séminaire est évalué individuellement. L'évaluation repose sur des travaux continus durant le semestre et un travail ou un examen final durant la période officielle d'examens en avril. La note de passage pour un séminaire est de C+. L'affichage officiel des notes finales se fait à la mi-mai.

À l'ULL2, chaque cours est évalué par le biais d'un rapport présentant une synthèse critique des notions vues dans ce cours. La note de passage pour un cours est de 10. Les notes sont remises à la mi-mai.

L'évaluation du stage pratique se fera par le biais d'un rapport de stage. Ce rapport mettra en évidence le contexte, les actions entreprises et la mise en valeur de l'expérience professionnelle acquise. Le rapport de stage sera noté satisfaisant ou non satisfaisant. Les notes seront remises à la mi-septembre.

Un étudiant participant au double diplôme et qui doit interrompre l'option double diplôme et retourner dans son établissement d'attache travaillera de concert avec son établissement d'attache afin de faire reconnaitre les cours réussis et afin qu'il puisse réintégrer son cursus universitaire.

Dans le cadre de la double diplomation, les étudiants rédigeront un seul mémoire de master, mémoire de maîtrise ou thèse de maîtrise.

Le mémoire/thèse sera dirigé par :

- un directeur principal attaché à l'université d'origine de l'étudiant,
- un codirecteur attaché à l'université partenaire (si souhaité).

À l'uOttawa, chaque mémoire de maîtrise est évalué par le professeur attitré comme superviseur et par un deuxième lecteur. Le mémoire est validé ou pas (mention satisfaisant ou non satisfaisant).

À l'uOttawa, chaque thèse est évaluée et soutenue devant le professeur attitré comme superviseur et par deux évaluateurs. La thèse est validée ou pas (mention satisfaisant ou non satisfaisant).

À l'ULL2, chaque mémoire de Master 2 est tutoré par un enseignant-chercheur et évalué lors d'une soutenance devant un jury.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université.





ANNEXE 2

GESTION DU PROGRAMME

1. Le comité chargé de la gestion du programme (comité de gestion)

La gestion académique du programme sera assurée par un comité de gestion.

Ce comité de gestion est composé du/de la :

- directeur ou directrice de l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts ;
- responsable du programme de Master en didactique du Français Langue Étrangère de l'ULL2 ;
- directeur ou directrice de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa;
- directeur ou directrice des études supérieures de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa.

La présidence du comité est assurée alternativement par le directeur ou la directrice de l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts de l'ULL2 et le directeur ou la directrice de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa, le premier ou la première assumant la présidence les années académiques débutant les années impaires et le second ou la seconde assumant la présidence les années académiques débutant les années paires. L'année où il ou elle n'assure pas la présidence, le second directeur ou la seconde directrice assure le secrétariat.

Le comité de gestion a notamment pour mission de :

- faire une évaluation globale de la formation (programme, contributions, conditions d'admission et d'équivalences, calendriers académiques et administratifs spécifiques),
- apporter toute modification ou adaptation au programme qu'il ou elle juge utile.

La gestion administrative est confiée aux responsables administratifs de l'UFR des Lettres, Sciences du Langage et Arts de l'ULL2, en concertation avec la Direction des Relations Internationales de l'ULL2 (bilateral.agreements@univ-lyon2.fr), et de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa.

2. Le Comité du programme de double diplôme

Le Comité est composé de l'ensemble des enseignants des établissements signataires responsables des enseignements de ce programme. La présidence et le secrétariat du comité sont assurés alternativement par le responsable du Master 2 FLE/S de l'ULL2 et le directeur ou la directrice des études supérieures de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa.

Le comité a notamment pour mission de :





- gérer et superviser le parcours académique des étudiants de la manière la plus large qui soit;
- trancher les questions ou conflits liés au parcours académique des étudiants ;
- établir l'équivalence des notes ;
- examiner les parcours des étudiants en fin de cycle ;
- vérifier les conversions et discuter des situations particulières ;
- délivrer les grades académiques, assortis d'éventuelles mentions.

Le jury peut se réunir par vidéoconférence.

En principe, les règlements de chacune des institutions signataires s'appliquent pour les enseignements qui y sont donnés et les évaluations qui y ont lieu. En cas de conflit entre des dispositions contradictoires, la solution dégagée devra être conforme aux exigences légales de l'ULL2 et de l'uOttawa.

Chaque cours est évalué par le(s) titulaire(s) du cours, quel que soit l'endroit où il se donne ou le public qui le reçoit.

Chaque université applique ses règles quant à la reconnaissance de la réussite par rapport aux exigences du grade de son université lors de l'année de séjour des étudiants (délibération, examens de reprise, etc.). Autrement dit, un étudiant devra rencontrer les exigences de chaque université afin d'obtenir les deux diplômes.

3. Le calendrier

Les calendriers académiques sont différents dans les deux établissements partenaires.

À l'uOttawa, l'année académique est divisée en trois trimestres qui se terminent chacun par une session d'examens :

- le trimestre d'automne qui s'étend de septembre à décembre;
- le trimestre d'hiver qui s'étend de janvier à avril;
- un troisième trimestre (printemps/été) qui s'étend d'avril à août. Ce trimestre estival est généralement réservé à la rédaction du mémoire ou de la proposition de thèse.

L'uOttawa n'offre pas de possibilité de reprise d'examens : un cours échoué devra être repris à un trimestre ultérieur.

À l'ULL2, l'année académique de M2 est répartie en 3 trimestres et il y a une session d'examens :

- le 1^{er} trimestre s'étend de septembre à décembre;
- le 2^{ème} trimestre s'étend de janvier à mars;
- le 3^{ème} trimestre, qui correspond au stage, s'étend de mars à juin ;
- If y a une session d'examen (en septembre).





En cas d'échec, les étudiants peuvent demander un redoublement.

4. La sélection, l'admission et l'inscription des étudiants

Le nombre maximum d'étudiants pouvant s'inscrire au programme sera décidé chaque année entre les partenaires. Il ne peut être supérieur à 2 étudiants par établissement partenaire.

4.a. Sélection et pré-admission au double diplôme

Chaque établissement établira sa procédure interne pour la sélection des étudiants selon les exigences qui lui sont propres.

En supplément, chaque établissement partenaire peut imposer des critères de sélection supplémentaire pour ses propres étudiants, qu'il doit porter à la connaissance de ceux-ci avant la période d'inscription.

Chaque établissement partenaire procède en amont à une pré-sélection de ses étudiants qui participeront au programme. Les étudiants sélectionnés doivent faire demande à l'établissement partenaire comme stipulé sur les sites web appropriés. En raison de la confiance mutuelle qui existe entre les établissements partenaires, l'autre institution ne remet pas en question ce choix.

Pour les étudiants de l'uOttawa

À l'Université d'Ottawa, la sélection se fera au moment de la demande d'admission dans le programme de Maîtrise et sera annoncée au printemps précédent leur premier semestre de maîtrise.

À l'uOttawa, les candidats admissibles à cette double diplomation doivent être titulaires d'un baccalauréat spécialisé avec majeure en didactiques des langues secondes ou en linguistique appliquée ou l'équivalent avec une moyenne minimale de 75% (B+). Le volet international, étant donné sa structure, est réservée aux étudiants à temps plein. Ils seront admis selon les critères établis par les études supérieures. Tout étudiant doit faire demande en ligne et avant la date limite en se référant à la page web suivante : uottawa.ca/etudes-superieures/programmes-admission/admission/exigences-particulieres.

Au moment où l'étudiant soumet sa demande d'admission à la Maîtrise ès arts en études du bilinguisme, il devra en faire mention dans sa lettre de motivation son intérêt à postuler pour la double diplomation entre l'uOttawa et l'ULL2. Les candidatures seront remises au comité d'évaluation des demandes des d'admission, soit le Comité des études supérieures de l'ILOB, comme c'est le cas pour tous les étudiants qui désirent faire une maîtrise ès arts en études du bilinguisme à l'uOttawa.

L'étudiant de l'uOttawa recevra une offre d'admission au programme de Maîtrise ès arts en études du bilinguisme avec mention de la double diplomation. Il devra également recevoir, de la part de l'ULL2, une autorisation d'inscription lui permettant d'obtenir un visa d'étude.





L'étudiant de l'uOttawa sera inscrit à la cote TRF 1000 pour le trimestre passé à l'ULL2. L'étudiant de l'uOttawa à l'option thèse s'inscrira aux cours qu'il suivra la deuxième année du programme au mois de juin précédant sa deuxième année.

Pour les étudiants de l'ULL2

À l'ULL2, la pré-sélection se fera lors du second semestre de l'année de Master 1 pour une mobilité à l'Université d'Ottawa durant le second semestre de l'année de Master 2. Les étudiants devront faire une demande d'admission au printemps.

Ils doivent avoir acquis au moment de la sélection ou acquérir, au plus tard à la fin de l'année académique en cours, la totalité des crédits de leur éventuel complément de formation (module complémentaire) et de leur programme annuel.

Afin de soumettre une demande d'admission à la double diplomation, l'étudiant doit présenter un curriculum vitae, une lettre de motivation, passer un entretien en français et en anglais et justifier d'un niveau minimum C1 dans les deux langues (anglais et français).

L'étudiant de l'ULL2 devra recevoir, de la part de l'uOttawa, une offre d'admission lui permettant d'obtenir son visa d'études.

4b. Admission et inscription dans l'université d'accueil

Pour les étudiants de l'uOttawa

Les étudiants de l'uOttawa participant à ce programme de double diplomation resteront inscrits à l'uOttawa tout au long du double diplôme.

Lors de son séjour à l'ULL2 , les étudiants de l'uOttawa seront également inscrits administrativement et à payer les frais d'inscription à l'ULL2 ce qui lui permettra d'obtenir, au bout du parcours, son diplôme de Master.

La liste de nomination des étudiants de l'uOttawa sera communiquée à la Direction des Relations Internationales (dpi@univ-lyon2.fr) de l'ULL2 pour le 1^{er} juillet précédent le semestre de mobilité par le responsable académique.

Les étudiants de l'uOttawa qui participent à ce programme sont contactés par la Direction des Relations Internationales de l'ULL2 et doivent effectuer, une fois sélectionnés, une inscription en ligne avant le 30 septembre en fournissant les documents nécessaires (la copie du passeport et/ ou carte nationale d'identité en cours de validité, une photo d'identité et l'attestation de la CVEC). Ils recevront les lettres d'acceptation dès validation de leur inscription en ligne.

Pour l'inscription à la deuxième année de Master à l'ULL2, les étapes suivantes doivent être respectées.

Pour l'étudiant de l'ULL2





L'ULL2 devra envoyer une liste des étudiants sélectionnés pour le programme de double diplomation à l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'uOttawa avant le 1^{er} juillet à l'adresse suivante : ilob@uOttawa.ca.

Les étudiants de l'ULL2 devront faire une demande d'admission régulière au programme de Maîtrise ès arts en études du bilinguisme avant le 30 août de l'année précédant le premier semestre de maîtrise. Cette demande doit être complétée via le portail en ligne de l'uOttawa disponible au lien suivant :

https://www.uottawa.ca/etudes-superieures/programmes-admission/admission

Les étudiants de l'ULL2 recevront alors une offre d'admission avant le 1er octobre de la part de l'uOttawa leur permettant d'obtenir son visa d'études. Les étudiants de l'ULL2 seront inscrit à la cote TRF 1000 au cours de l'année de M2, y compris premier trimestre qui se déroule à l'ULL2.

Lors de leur séjour à l'uOttawa, les étudiants de l'ULL2 seront également inscrits comme étudiant régulier international. Les étudiants de l'ULL2 s'inscriront à leurs cours via uOcampus en octobre précédant leur séjour à l'uOttawa.

Même dans le cas où aucun de ses propres étudiants n'est inscrit dans les cours prévus par le programme double diplômant, l'institution d'accueil s'engage à offrir ces derniers (ou des cours équivalents), et à délivrer le diplôme à la fin du cycle si les étudiants de l'université partenaire sont dans les conditions de réussite.

5. Divers

Les deux parties s'engagent à promouvoir le programme dans leurs publications et sur leur site internet. Tous les coûts en seront assumés par chacune des parties, sauf si elles en décident autrement, par écrit, et de commun accord.





ANNEXE 3

CONTACTS

Contacts pédagogiques :

À l'uOttawa:

 Madame M Catherine Levasseur, Professeure adjointe et directrice des études supérieures de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme

Université d'Ottawa — l'Institut des langues officielles et du bilinguisme 70 Laurier Avenue E.

Ottawa, Ontario, K1N 6N5, Canada

Courriel: ilobdirg@uottawa.ca

À l'Université Lumière Lyon 2 :

• Madame Sophie Dufour, Enseignante-chercheuse, UFR Lettres, Science du Langage et Arts

Université Lumière Lyon 2 — UFR Lettres, Science du Langage et Arts E153, 17 quai Claude Bernard, 69007 LYON, France

Bâtiment : Erato

Courriel: sophie.dufour@univ-lyon2.fr

• Monsieur Jean-François Grassin, Maître de Conférences en Sciences du langage

Université Lumière Lyon 2 — Centre International d'Etudes Françaises (CIEF) 4 bis rue de l'université 69365 LYON cedex 07

Courriel: jean-francois.grassin@univ-lyon2.fr

- Contacts administratifs :

À l'uOttawa:

uOInternational (mobilités des doubles diplômes)

Université d'Ottawa — Cabinet du vice-recteur, International et Francophonie 550 Cumberland (M386)

Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

Tél.:+1.613.562.5847

Courriel: intlCollab@uOttawa.ca





À l'ULL2:

• Référent ou référente de Programmes Spécifiques (mobilités des doubles diplômes)

Université Lumière Lyon 2 — Direction des Relations internationales 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France

Tél.: +33 4 78 69 77 84 Courriel: <u>dpi@univ-lyon2.fr</u>

• Référent ou référente des accords

Université Lumière Lyon 2 — Direction des Relations internationales 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France

Tél.: +33 4 78 69 71 10

Courriel: bilateral.agreements@univ-lyon2.fr